



association des praticiens du droit des marques et des modèles

Chers Amis,

Le 31 janvier 2019

L'Assemblée Générale du 17 Janvier 2019 a fixé le montant de la cotisation APRAM pour l'année 2019 comme suit :

- **270 €** pour les membres actifs
- **135 €** pour les stagiaires et les membres qui ne sont plus actifs
- **540 €** pour les auditeurs

Je vous invite à régler votre cotisation dès que possible en cliquant sur ce lien : <http://apram.com/membres/ma-fiche/inscription-et-cotisation/> soit :

- **par carte bancaire** sur notre plateforme de paiement sécurisé (mode de paiement à privilégier)
- **par chèque établi** à l'ordre de l'APRAM adressé à notre Trésorière : Sandra STRITTMATTER, APRAM, c/o DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIES, 9 rue Boissy d'Anglas, 75008 PARIS
- **par virement bancaire** sur le compte de l'APRAM :

BNP PARIBAS
Agence Boulogne Jean Jaurès
RIB
30004 01872 00010010185 70
IBAN
FR 76 3000 4018 7200 0100 1018 570 - BIC BNPAFRPPBBT

Dans l'hypothèse d'un virement bancaire, merci d'informer votre banque que vous prenez en charge la totalité des frais du virement et d'envoyer en parallèle par email (cotisation@apram.com), un message en précisant la/les personne(s) concernée(s) par le virement.

Les factures ne sont pas adressées aux membres mais peuvent être téléchargées par vos soins sur notre site (rubrique « voir ma fiche » puis « voir mes factures et attestations ») en cliquant sur ce lien : <http://apram.com/membres/ma-fiche/ma-fiche/>

Par ailleurs, merci de vérifier que vous êtes bien à jour de votre cotisation 2018 et si tel n'est pas le cas, je vous invite à la régler en même temps.

Pour toute question relative à votre cotisation, vous pouvez vous adresser à Véronique Collet à cotisation@apram.com.

Avec tous mes remerciements,

Bien cordialement,

Sandra STRITTMATTER
Trésorière de l'APRAM